

ANC-2005-24438-000106

VISITE DU 23/10/2015

## MODIFICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA PRECEDENTE VISITE

- Réaménagement du terrain pouvant perturber le fonctionnement du dispositif d'anc : Non

-Réaménagement de l'immeuble :

Augmentation du nombre de pièces principales : Non + .....pièces principale

Augmentation du nombre d'usagers : Non +.....usagers

-Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport de visite : Oui  Totalement  Partiellement

### **NB :**

Les conclusions de ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que des déclarations recueillies auprès du particulier et peuvent varier selon les conditions d'occupation du logement, l'entretien de l'installation et les conditions climatiques.

Article 160 de la LOI n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) (Grenelle 2 intitulé NOR : DEVX0822225L au journal officiel) stipule que :

« En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente. ».

## BILAN DE L'INSTALLATION

**CONCLUSION relative à la grille de jugement (arrêté contrôle du 27 avril 2012):**

<input type="checkbox"/> <b>ABSENCE D'INSTALLATION</b>		<input type="checkbox"/> Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais.	
<input type="checkbox"/> <b>INSTALLATION NON CONFORME</b>	<input type="checkbox"/> Présentant un danger pour la santé des personnes	<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermetures des ouvrages <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré	<input type="checkbox"/> <b>Travaux obligatoires sous 4 ans</b>  <b>ou</b> <b>dans un délai de 1 an si vente.</b>
	<input type="checkbox"/> Présentant un risque avéré de pollution de l'environnement		
	<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		<input type="checkbox"/> <b>Travaux dans un délai de 1 an si vente.</b>
<input type="checkbox"/> <b>INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS</b>			<input type="checkbox"/> <b>Recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation.</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <b>ABSENCE DE NON CONFORMITE</b> , prochain contrôle prévu dans 8 ans			<input checked="" type="checkbox"/> <b>Observations complémentaires</b>